



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.083

Mise en ligne : 29/09/2026

OBJET

Avenant n°1 au marché n°2025-25 relatif à la maintenance et à l'entretien des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de circulation et de traitement d'air, de contrôle et d'analyse de légionnelle ainsi que d'hygiénisation des réseaux et de traitement d'air conclu avec la société H2O

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 alinéa 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2122-1 ;

Vu la délibération n°2026-16 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

Vu le marché n°2025-25, notifié le 11 septembre 2025, à la société H2O relatif à la maintenance et entretien des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de circulation et de traitement d'air, de contrôle et d'analyse de légionnelle ainsi que d'hygiénisation des réseaux et de traitement d'air, pour un montant de 24 323 € HT concernant la maintenance préventive ;

Considérant

que l'extension de la mairie au 32 rue Charles de Gaulle à Chessy, a ouvert le 1^{er} mai 2025 ;

qu'il est nécessaire de procéder à la maintenance et à l'entretien de ces équipements ;

qu'il y a lieu de conclure un avenant au marché afin de prendre en compte les incidences financières de ces prestations supplémentaires ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260929-DEC_2026_083-CC
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Décision du maire n° 2026.083

Décide

Article 1

Un avenant n°1 est conclu au marché n°2025-25 relatif à la maintenance et à l'entretien des installations de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de circulation et de traitement d'air, de contrôle et d'analyse de légionnelle ainsi que d'hygiénisation des réseaux et de traitement d'air, avec l'entreprise H2O sise 11B rue du Lavoir à Ozoir-La-Ferrière (77330), afin d'intégrer au marché n°2025-25, la maintenance et l'entretien des équipements de l'extension de la Mairie.

Le coût de cette maintenance est de 1 950 € HT.

Ainsi, le montant global du marché de 24 323 € HT est porté à 26 273 € HT soit une hausse du montant initial du marché de 8 %.

Article 2

Les dépenses résultant de l'exécution du présent avenant seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, dans le respect du montant maximum annuel du marché.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 29 SEP. 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire
Cyril MARSAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260929-DEC_2026_083-CC
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026